



# LE TERRE-NEUVA

Organe de la Société des Œuvres de Mer

Rédaction : Maison de Famille des Œuvres de Mer — Saint-Pierre et Miquelon

## Le sondeur thermoelectrique

Encore un nouvel appareil ?

Evidemment. Nos moyens d'investigation de la nature se développent, grâce au progrès des inventions scientifiques ; nous aurions bien tort de nous refuser cette amélioration de rendement ; un jour ou l'autre, nous découvririons que nos concurrents s'en sont emparés à notre détriment.

Nous avons la T.S.F. ; nous avons la téléphonie, qui ne donne pas ce qu'elle devrait d'ailleurs, mais ceci est un autre chapitre. Nous avons le sondeur US ou le sondeur Marti, si précieux. Mais nous savons qu'il ne suffit pas de naviguer sur un même plan horizontal pour rester dans les « mêmes mers », suivant l'expression consacrée des pêcheurs.

C'est qu'en effet, nous l'avons fait remarquer bien souvent, lorsqu'on descend un peu les pentes du Plateau Continental, il s'en faut que la tranche d'eau favorable à notre poisson reste horizontale. Nous avons fréquemment constaté que l'invasion d'eau chaude se produit sous la forme d'une masse dont la surface de séparation avec les eaux plus froides est bombée en son centre et descend de part et d'autre de son axe d'attaque ; un dos de tortue serait l'image exacte.

Il en résulte que la morue, qui sent parfaitement la température, se maintient dans le milieu qui lui plaît et pour cela monte et descend suivant les endroits, se trouve ici à 250 mètres, plus loin à 150, plus loin encore à 100 mètres. C'est ce que n'indique pas le sondeur le plus perfectionné.

Qu'arrive-t-il ? C'est qu'on perd la morue.

\*\*

Il est bien certain que celui qui ne possède qu'un Thomsen est encore plus mal partagé. Il ne peut sonder qu'à bout de parcours, et sur les pentes il risque fort de *dérailler*, c'est-à-dire de tomber, sans le vouloir, de 50 ou 100 mètres. Il est un peu guidé par l'écartement de ses funes, mais ceci n'est pas très probant, quand on est déjà par 200 ou 250 mètres.

Le chalutier muni d'un sondeur continu est donc avantagé : soit ! Mais le malheur des uns ne fait pas toujours le bonheur des autres : dans l'espèce, imaginons que, pendant le parcours (le fait s'est vu), le poisson ait remonté de 50 mètres et plus, ni l'un ni l'autre des deux rivaux ne sont plus dans le poisson : tous deux ont changé de mer; le premier en dégringolant de 50 mètres sans le vouloir, le second, parce que la tranche d'eau favorable a remonté, pendant que son chalut se maintenait exactement au même niveau.

Il faut donc trouver dans quelle eau est la morue, et ensuite, se maintenir dans la tranche favorable, qui ne reste pas horizontale, bien loin de là.

On comprend donc l'immense avantage, toutes les fois que la pêche entraînera le chalutier dans une zone à pente raide, de posséder un appareil qui lui permettra, sans stopper, par le jeu d'un commutateur électrique, de connaître, toutes les fois qu'il le voudra, la température et la salinité à une profondeur déterminée, c'est-à-dire de savoir qu'il reste bien dans l'eau favorable.

Il ne faudrait pas imaginer d'ailleurs que sur le sommet d'un plateau, par petits fonds, l'instrument n'aura plus d'intérêt. Erreur ! Cette même tranche d'eau qui progresse dans une direction déterminée,

sous une voûte en dos de tortue, présente un front sinuex, semé de points de rebroussement. Ici elle pousse une pointe audacieuse dans l'eau plus froide ; sa section en plan a la forme d'une bosse, d'une flèche ; plus loin, au contraire, c'est un golfe, une rentrée d'eau froide. La section verticale présente souvent la forme d'un coin dans l'axe d'attaque. Le maximum de pénétration en avant peut être à 25 mètres de profondeur, pendant qu'à 50 mètres la même masse d'eau est en retard de plus de dix milles sur la tranche supérieure. Bref, il est nécessaire, partout, d'être informé pour se rendre compte que bien souvent on perd le poisson sans avoir commis de faute de manœuvre, mais parce qu'il était impossible de savoir.

\*\*

Le sondeur thermoelectrique se compose d'une batterie d'accumulateurs au plomb, alimentant un moteur électrique avec convertisseur en courant alternatif. Quatre conducteurs cordés ensemble et pouvant résister à 450 kilos de traction, supportent une petite torpille, au bout d'un câble de 300 mètres.

*La torpille est en trois parties.* A l'arrière se trouve l'appareil thermostatic constitué par un réservoir rempli de toluène et par un soufflet métallique qui s'écrase sous la pression de dilatation du liquide comme un piston s'enfonçant dans un cylindre. Ce mouvement est transmis par une tige à un noyau métallique qui se déplace dans le champ d'un enroulement magnétique en produisant des variations de courant. Les lectures d'un ampèremètre, enregistrant les variations de courant, donnent la température avec une extrême précision.

La partie centrale de la torpille porte un manomètre dont le tube en communication avec la mer enregistre la pression. L'ouverture ou la fermeture du tube déplace un noyau tournant qui produit exactement, comme le premier, des variations de courant sensibles à l'ampèremètre. On lira donc la profondeur de la torpille quand on le désirera.

Enfin, la partie avant ou calotte porte un bouchon en son centre, par où pénètre le câble. Elle reçoit également l'éprouvette salinométrique constituée par deux électrodes de platine noyées dans une masse d'ébonite, et plongeant dans l'eau de mer. Les variations de résistance que l'on éprouve, en faisant passer le courant, permettent de mesurer la salinité, car elles varient avec celle-ci.

On est donc en possession d'un instrument de reconnaissance rapide, dans toutes les occasions de la navigation, particulièrement lorsqu'on se déplace pour aller charbonner ou qu'on regagne le voisinage des navires, après avoir rempli ses soutes. Si les circonstances sont avantageuses, il n'est pas du tout indispensable que quelqu'un s'y trouve déjà, pour que la pêche soit satisfaisante. Il arrive trop souvent, en effet, que certaines régions favorables sont inexploitées, pendant que d'autres sont trop peuplées de pêcheurs. On passe, sans prospecter un coin désert, parce que mettre le chalut à l'eau serait une longue perte de temps, sans profit trop souvent. Une reconnaissance prise en marchant, au sondeur thermoelectrique, indiquerait s'il n'y aurait pas quelque intérêt à perdre une heure ou deux heures pour donner un coup de chalut.

Commandant BEAUGÉ.

## Chemins morutiers des Bancs de Terre-Neuve

Après avoir suivi dans tous ses détails le travail d'hydrographie que nous avons poursuivi sur les Bancs, nos lecteurs sont peut-être fatigués de nous lire ?... Car pour eux, la seule chose intéressante est la recherche du poisson ! Si nous leur avons donné les moyens de bien se placer à l'aide des sondes et autres indications de nos cartes, nous ne leur avons pas encore dit où il fallait aller pour trouver la morue.

Nous n'avons pas la prétention, en intitulant cet article « *Chemins morutiers des Bancs* », de pouvoir dire à nos amis les Capitaines : « Voyez sur la carte cette ligne située à l'Ouest ou au Nord du Platier ; placez-vous dessus ; suivez ce vallonement ; et si vous réussissez à vous y maintenir, vous êtes assurés du succès ! »

Non ; nous n'avons pas cette prétention, notre expérience de navigation des Bancs n'est pas une expérience de pêche ; le moindre pêcheur nous en remontrera là-dessus, et si nous abordons ce sujet, c'est seulement avec l'intention d'éveiller la curiosité des Capitaines en appelant leur attention sur certaines particularités que nos travaux d'hydrographie ont soulignées.

\*\*

En stationnant auprès des navires, nous sommes souvent frappés du changement apporté par les doris aux usages ordinaires employés pour tendre les lignes.

Au lieu de déborder suivant des directions rayonnantes dont le navire est le centre, tous les doris semblent suivre des routes parallèles.

Que signifie donc cette façon de procéder ?

Quand le navire a pris ce mouillage, et après le retour des doris de leur première pêche, l'examen des lignes et les rapports des dorissiers ont montré que certains doris seuls avaient fait bonne pêche. Souvent même la pêche n'avait été bonne que sur une partie du trajet des lignes de ces doris.

Le Capitaine a donc utilisé au mieux son terrain de pêche, et a fait tendre toutes les lignes dans des directions parallèles couvrant l'espace où la pêche avait été plus abondante. Le navire était, au voisinage d'un bon trou !

On remarque généralement que dans ces trous la végétation du fond est plus variée, plus active ; les prises sont plus nombreuses, le poisson de plus forte taille ; de plus, plusieurs jours de pêche successifs ne semblent pas épuiser les fonds.

Le navire peut se trouver au voisinage d'un trou, mais le plus souvent il est au voisinage d'un chemin morutier. On comprend par suite que des navires bien placés aient pu rester des mois entiers au même mouillage et continuer à pêcher dans d'excellentes conditions, alors que tout autour d'eux d'autres navires changeaient continuellement de mouillage sans réussir à trouver un bon emplacement. Il y avait cependant, bien vraisemblablement, un peu plus en amont ou en aval, le prolongement du chemin morutier sur lequel s'était fixé le premier navire.

\*\*

Seigneur, je sais que je ne sais qu'une chose, c'est qu'il est bon de vous suivre et qu'il est mauvais de vous offenser.

PASCAL

Le Platier et ses abords ne sont pas, nous l'avons déjà dit, des formations plates avec des hauts-fonds disséminés ici ou là !

Le Platier est une région de sommets d'une chaîne sous-marine allant du Sud au Nord, de la queue Sud du Banc au Grand Nord, situé au N.-E. de l'aiguille de déclinaison. Cette chaîne de montagne est fréquemment échancrée par des cols, et ses abords sont sillonnés de passages. Cols et passages sont plus ou moins fréquentés par la morue suivant la température des eaux, l'activité de la flore ou l'abondance de la faune sous-marine.

Le trou dont nous parlons plus haut faisait sans doute partie d'un de ces passages.

Si le Capitaine avait fait chercher plus haut ou plus bas, il aurait presque certainement trouvé d'autres endroits favorables, et en les reliant à coups de sonde, il aurait reconnu un véritable chenal où la morue séjournait en abondance.

\*\*

Les chalutiers qui travaillent aux environs du Creux Varlet connaissent bien cette particularité des sillons du Platier.

Après avoir trouvé des sondes convenables, ils placent quelques balises orientées O.-S.-O.—E.-N.-E., qui leur indiquent la bordure d'un sillon. Le chalut en râcle le fond, et fournit des palanquées raisonnables. Mais, si par malheur, le balisage a été mal fait, et si le chalut remonte sur les crêtes du talus, la pêche devient nulle.

Dans le S.-O. du Platier, à dix ou quinze milles du Trait d'Union, on trouve des fonds de 70 à 72 mètres qui s'étendent à peu près O.-S.-O.—E.-N.-E.

Prenez les fonds en pêche à partir du S.-O. et remontez vers le Platier en vous efforçant de vous maintenir dans la partie creuse du terrain ; votre pêche sera bien meilleure que si vous montiez sur les plateaux Nord et Sud, en bordure de la fosse.

\*\*

Pourquoi la tête de l'Est est-elle un bon endroit de pêche ? Parce que c'est le passage des chemins morutiers faisant communiquer l'Ouest du Platier avec les parages du Banc Bertel.

Plus au Sud, vers la latitude 44°20', ne croyez-vous pas trouver aussi l'aboutissement du chemin morutier venant des fonds de 60 mètres du S.-O. du Platier, et remontant vers l'U ?

Que chaque Capitaine examine la carte et se remémore certaines bonnes pêches faites en différents endroits du Banc ! Je ne serais pas surpris qu'il constate une relation étroite entre sa pêche et un chemin morutier esquissé par notre carte.

Nous aimerais avoir les échos des constatations faites.

Et voilà pourquoi nous nous efforçons, de plus en plus, de rechercher et de situer ces sillons sur nos cartes, nous sommes en effet persuadés que les pêches peuvent être améliorées par la connaissance de ces dénivellations, par l'examen des températures et aussi par une utilisation judicieuse des boëttes et des tâches de bulot.

Commandant GUYADER.

# Echos de "chez-nous"

## Région Normande

**Fécamp.** — Par suite d'un accident matériel, le bassin Béryny a été mis à sec en l'espace d'une nuit. Un poids de 20 kilos, qui s'était détaché d'une ancre de canot, a paralysé la manœuvre des portes-écluses. L'eau s'écoula vite vers la mer. Tous les bateaux étaient couchés sur le côté. Le bassin présentait l'aspect d'un vaste terrain marécageux.

— Un gamin de 13 ans roulait à bicyclette au bord du quai Sadi-Carnot ; de temps à autre il s'exerçait à des acrobaties à proximité du bassin. Mal lui en prit, car à un moment donné, il s'approcha trop près et tomba dans le vide. Heureusement, un voilier désarmé arrêta la bicyclette. Le jeune homme resté momentanément coincé entre le bateau et le quai fut tiré de sa fâcheuse position.

— La Commission administrative du Bureau de Bienfaisance a décidé d'organiser un concours de nourrissons à l'occasion du 14 juillet. Celui-ci sera doté de prix en espèces.

— M. Désiré Lefebvre, vice-président des Commissions administratives de l'Hospice et du Bureau de Bienfaisance, vice-président de la société de Secours Mutuels *La Fraternelle*, est décédé à l'âge de 91 ans. Ancien adjoint au maire de Fécamp, président du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne, président de la Société des Habitations à bon marché, M. Lefebvre était resté vert malgré son grand âge. Les obsèques de M. Lefebvre ont été célébrées en présence d'une assistance considérable.

— Une voiture « Citroën », pilotée par M. Roger Bellet, 34 ans, représentant de commerce, ancien associé de la Maison Henry Ledun, de Fécamp, a été tamponnée à l'intersection de la rue du Domaine et de la rue Théagène-Bouffart par une voiture « Panhard » que conduisait un industriel de Lille. La « Citroën » fit un tour sur elle-même et se renversa. M. Bellet a été très grièvement blessé. Sa femme a été coupée au poignet par les éclats du pare-brise. Son beau-frère, M. Legendre, domicilié, rue de Troyes, à Fécamp, a des contusions multiples. Les voitures sont hors d'usage.

— M. Roger Lethuiller, 29 ans, employé au service de la ville qui passait à motocyclette devant la poste a dérapé et s'est fait de graves blessures à la tête.

— Les fêtes du pèlerinage du Précieux Sang se sont déroulées en présence d'une assistance considérable.

— Le chalutier *Simon-Duhamel II*, capitaine Richard, est parti le 27 mai, pour Islande. Le même jour, le chalutier *Caucasique*, capitaine Delacroix, a pris la mer pour la même destination.

— Le dimanche 21 juin, le « Vélo-Club fécamois » faisait courir son 8<sup>e</sup> grand Prix, dit du Pays de Caux.

L'Association Motocycliste fécamoise avait organisé en fin mai une course qui obtint le plus vif succès.

**Etretat.** — M. Joseph Broutin contremaître aux usines Renault à Billancourt, franchissait en auto la route qui descend vers Etretat, quand voulant éviter un motocycliste, il dérapa. L'auto capota. M. Broutin ne fut pas blessé, mais deux personnes qui l'accompagnaient ont reçu de multiples contusions.

— La 4<sup>e</sup> foire du Plein air de la Fédération havraise des Petites « A » a eu lieu le dimanche 7 juin à Etretat. Le programme comportait de brillantes manifestations artistiques et sportives.

**Fongueusemare.** — Près de Fongueusemare, une automobile que conduisait un négociant parisien, a, par suite d'une fausse manœuvre, franchi un talus. La voiture est tombée dans un ravin. Secourues par des automobilistes qui suivaient, les personnes transportées ont échappé, par miracle, à un grave danger. On les croyait mortes. Elles n'étaient que blessées.

**Hemmerville.** — Une voiture automobile, conduite par M. Marcel Rousier, voyageur de commerce à Ivry-sur-Seine, arrivait à 60 kilomètres à l'heure à l'intersection de la route d'Angerville à Hemmerville quand un malheureux cycliste, M. Henri Gosselin, ouvrier maçon, à Angerville, vint donner contre le capot. L'homme fut tué sur le coup.

**Raffetot.** — Un veuf, père de six enfants, M. Maurice Palfray, 41 ans, ouvrier d'usine à Raffetot, s'est logé une balle dans la tête. Le désespéré a succombé.

**Le Havre.** — Après avoir fracturé et scié les barreaux d'une fenêtre donnant sur une cour, des malfaiteurs ont pénétré pendant la nuit dans une bijouterie, sisé rue de Normandie, au Havre. La commerçante, Mme Grossin, a constaté le lendemain que 200.000 francs de brillants et de pierreuses avaient disparu.

**Rouen.** — Des fêtes grandioses et sans précédent se sont déroulées à Rouen en l'honneur du cinquième centenaire de la mort de Jeanne d'Arc. Les manifestations ont duré huit jours. Un merveilleux cortège a traversé la ville. Des cérémonies imposantes ont eu lieu à la cathédrale. Le Pape avait délégué le cardinal Bourne, archevêque de Westminster, son légat. Le cardinal Verdier, archevêque de Paris, et de nombreux évêques lui faisaient une escorte d'honneur. Le programme comportait des cérémonies civiles, religieuses, militaires et navales. Tous les corps constitués de France et de l'étranger étaient représentés. L'Académie française avait délégué M. Hanotaux. De mémoire d'homme on ne se souvient pas avoir jamais vu une apothéose aussi grandiose et aussi méritée. La sainte de la Patrie a fait l'union entre tous les Français.

## Région Bretonne

**Brest.** — MM. Bizien, agent technique à l'arsenal, et Gouven Salou, 52 ans, officier de marine en retraite, péchaient à Trégana, sur la côte nord du goulet de Brest. M. Salou

venait de jeter sa ligne lorsqu'une énorme lame l'emporta. Son compagnon assista, impuissant à ce drame.

**Combourg.** — M. l'abbé Allix, 42 ans, avait quitté Combourg pour se rendre à Rennes où il devait retrouver sa sœur. L'ayant rejointe, l'évêque se trouva indisposé. Un médecin consulta fait transporter le malade à Piré, où il succomba.

— Un groupe joyeux de pêcheurs à la ligne se livraient à leur sport favori dans la rivière du Pas-aux-Moines. La conscience tranquille et de très belle humeur, les sept amis allaient... se partager un gardon quand survinrent les gendarmes qui dressèrent procès-verbal. Ce sont des petits ennuis qui sont ignorés sur les grands bancs...

**Dinard.** — Le canton de Dinard sera doté prochainement d'un poste complet de désinfection. Celui-ci sera doté des appareils les plus perfectionnés.

— Les régates organisées par la Voile Dinardaise ont obtenu un succès considérable. Vingt bateaux de courses prirent part aux épreuves. Celles-ci avaient lieu dans la baie du Prieuré et de la Rance.

**Miniac-Morvan.** — Originaire de Miniac-Morvan, le jeune François Cocherel, 18 ans, mécanicien à Miniac, qui prenait part à une course cycliste, tomba sous les roues d'une automobile conduite par un industriel de Rennes. Le malheureux qui avait une fracture du crâne ne tarda pas à succomber.

**Maure-de-Bretagne.** — M. Jean Colineaux, négociant en bois, domicilié à La Gacilly (Morbihan), quittait en automobile Maure-de-Bretagne pour se rendre à Léuron quand, au passage à niveau des T.I.V. de la ligne Rennes-Redon, sa voiture fut prise en écharpe par la locomotive d'un tramway. L'auto fut trainée sur un certain parcours. M. Colineaux, fort heureusement, n'a que des blessures superficielles.

**Redon.** — Les voyages forment la jeunesse. Mme Guillet, 28 ans, sans domicile fixe, ni profession, doit bien en savoir quelque chose. Mettant à profit les fêtes de la Pentecôte, elle se fit conduire en taxi de Redon à Nantes, mais au moment de payer, elle déclara être pauvre comme Job. Le chauffeur ne l'entendit pas de cette oreille-là. Plainte a été déposée.

— M. Gillaux, adjudant de gendarmerie, a quitté Redon pour Vitré, où il a été nommé en la même qualité.

— M. Julien Anne, cantonnier au service de la ville, est décédé à l'hôpital des suites d'accident. M. Anne avait été renversé, rue Notre-Dame, par une automobile.

**Rennes.** — Par suite de l'éclatement d'un pneu, l'automobile de M. François Leroux, domicilié 65, rue Alphonse-Guérin, à Rennes, a fait une embardée. M. Leroux a été blessé. Sa vie heureusement n'est pas en danger.

— Un chien se jette dans la roue avant d'une moto conduite par M. Guillaume Valentin, entrepreneur, domicilié à la Chapelle-des-Fougères. M. Valentin est grièvement blessé.

— Des ouvriers retirent du canal Saint-Martin le corps d'une femme qui suivait le fil de l'eau. La noyée, Mme Guilloux, 37 ans, journalière, domiciliée rue d'Antrain, à Rennes, s'était suicidée.

— Un orage d'une violence inouïe s'est abattu sur Rennes. La foudre est tombée à différents endroits. Aucun accident de personne. La circulation du tramway dut être interrompue.

— M. Claude Noyère, 73 ans, se fait écraser accidentellement par une automobile au moment où il se disposait à traverser la rue.

— Un cycliste et un automobiliste sont entrés en collision sur le pont Saint-Cyr. Le premier, M. Orève, alla donner dans l'avant d'une automobile conduite par un marchand ambulant. La victime a succombé.

**Saint-Malo.** — La brigade mobile a ouvert une enquête à la suite de la mort, pour le moins étrange, du quartier-maître Le Quéré, de la canonnière *La Batailleuse*. Nous avons dit dans un précédent numéro, que le corps de M. Le Quéré, avait été retrouvé dans le bassin, en juin 1930. Depuis, le Parquet a reçu des lettres anonymes déclarant qu'il y a eu meurtre. L'enquête n'est pas terminée.

— Le célèbre quartier du Moulin-Blanc fait beaucoup parler de lui. Il y a eu scandale au village nègre. Un huissier, M. Guillou, a été blessé et la signification qu'il apportait a été déchirée. L'affaire se terminera au tribunal.

— Une maison de Rocabey construit actuellement sur le terrain avoisinant vers est le réservoir intérieur et pour le compte de M. Chevrier, mariaire, à Rennes, un chaland en fer de 20 m. 50 de longueur et de 4 m. 58 de largeur. Cette unité de 125 tonnes, sera munie d'un moteur de 30 chevaux, actionnée à l'huile lourde.

**Cesson.** — Pendant le cours d'un office la foudre est tombée sur le clocher de Cesson. Grande a été la frayeur, mais il n'y a eu aucun accident de personne.

**Rennes.** — Les journaux annoncent que le maître-dragueur breveté Le Guern, actuellement à bord de la plus grande drague du port autonome de Bordeaux, est promu chevalier de la Légion d'honneur. A l'âge de 14 ans, Le Guern était mousse à bord d'un terre-neuvier. Il a continué à naviguer jusqu'au grade de capitaine à la marine marchande.

**Vitré.** — A partir du 2 octobre prochain le Tribunal civil de Vitré sera au complet. Au lieu de comprendre comme actuellement un président, un juge résidant à Vitré et deux magistrats délégués du Tribunal de Rennes pour tenir les audiences, il sera composé d'un président, d'un procureur de la République et de deux juges qui résideront à Vitré. L'instruction qui se faisait à Rennes aura lieu à Vitré.

**Rennes.** — Depuis longtemps Rennes réclamait un aéroport. La Chambre de Commerce a fait toutes démarches utiles pour obtenir satisfaction. Des terrains ont été choisis sur la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande. Un dossier a été établi. Les choses sont en bonne voie.

**Fougères.** — On annonce la mort de M. Gustave Lemainais, ancien trésorier de la Gaule Fougeraise, décédé à l'âge de 80 ans.

— Le jeune Ologio Militon a été renversé par un taxi. L'accident s'est produit rue de l'Echange. La victime est blessée à la tête. Sa vie heureusement n'est pas en danger.

— A Fougères depuis seulement trois mois, Ruget Gilbert, 32 ans, originaire de Saône-et-Loire, marié et père de deux enfants, a été renversé par un taxi. L'accident s'est produit rue de l'Echange. La victime est blessée à la tête. Sa vie heureusement n'est pas en danger.

— Une ouvrière en chaussures, Mme veuve Chéanne, 48 ans, a tenté à plusieurs reprises de s'asphyxier par le gaz. La désespérée qui avait été sauvee à temps une première fois a succombé quelques jours après.

— Les Anciens des Beaux-Arts de Rennes ont décidé de faire leur grande excursion annuelle à Fougères.

**La Guerche-de-Bretagne.** — Deux charretiers de l'usine Paillard revenaient du Grand-Limel, en Mérail, avec chacun un ourd chargement de bois, quand arrivé en face de la ferme de la Coudroirie, le second des charretiers, M. Logeais, 35 ans, marié, père de plusieurs enfants, fit un faux pas et tomba, si malencontreusement que le diable lui passa sur le corps. Le malheureux a expiré peu après.

**Vitré.** — M. Henri Le Bras, 25 ans, ouvrier patissier qui devrait bien ne faire que des gâteaux fait aussi des boulettes. La veille de la première communion il a déclaré tout net à son patron qu'il ne travaillerait pas. Celui-ci, M. Emile Hurel, domicilié bourg de Retiers, prit mal la chose. Furieux, Le Bras insulta M. et Mme Hurel. Ensuite il mordit son patron. Coût 100 francs de dommages et intérêts et 50 francs d'amende.

**Rennes.** — Les joueurs du Stade Rennais Université Club sont rentrés enthousiasmés de leur triomphal voyage en Tunisie. Leurs amis les attendaient à la gare.

## NOUVELLES MARITIMES

**Lorient.** — Un certain nombre de chalutiers de Port-Louis, Etel, de l'île de Groix, et de Concarneau, sont partis pour la région des Açores en expédition en quelque sorte scientifique concernant la pêche du thon. De très bonnes nouvelles des équipages de ces thoniers ont été apportées à Lorient par le paquebot *Belle-Ile*.

Alors que le paquebot remontait vers la France, il a croisé au large du cap Finistère la flottille des thoniers qui avaient quitté Kéroman. Tout allait bien à bord.

**Bréhat.** — Le navire hydrographe *Gaston-Rivière* est sur nos côtes. Pendant son séjour, qui sera de quatre mois environ, il remplira d'importantes missions hydrographiques sous la haute direction de M. l'Ingénieur Marty.

Actuellement le *Gaston-Rivière* fait des sondages et des recherches de roches entre l'Ost-Pic et Bréhat. Vers la mi-juin, il s'en ira entre les Roches-Douvres et Barnassac, en vue d'effectuer des exercices de dragage.

**Paimpol.** — Les navires à moteur *Butterfly*, *Rescale*, *Brocéliande*, qui viennent de livrer leurs premières pêches, vont partir incessamment pour le Groenland faire une seconde pêche.

— M. Le Roux, garde maritime en service à Paimpol, est titularisé dans son emploi, pour compter du 8 mai 1931, et nommé garde maritime de 2<sup>e</sup> classe pour compter de la même date, avec une ancienneté de 11 ans 1 mois 20 jours, dans la dite classe.

**Saint-Nazaire.** — L'an dernier, les membres de l'Association des grands ports français visitaient les ports allemands. Cette année, c'est l'Association des grands ports allemands qui visite les ports français. Une importante délégation est arrivée à Saint-Nazaire, le 31 mai, au matin. Elle a visité le port et particulièrement les travaux de la grande forme-entrée inaugurée en 1930 par M. Doumergue, et qui sera achevée pour le lancement du super *Ile-de-France*, qui vient d'être mis sur cale.

**Concarneau.** — M. Riou, syndic des gens de mer en service à Concarneau, est titularisé dans son emploi pour compter du 28 avril 1931, et nommé syndic des gens de mer de 4<sup>e</sup> classe, pour compter de la même date, avec une ancienneté de 10 ans 10 mois 5 jours dans la dite classe.

**Lorient.** — M. le commissaire principal Le Divellec, port d'immatriculation et d'affectation Brest, chef du cabinet du commandant de la Marine à Lorient, est maintenu dans ses fonctions, pendant une nouvelle période d'affectation d'année comptant du 1<sup>er</sup> juillet 1931.

— Le destroyer *Aigle* est arrivé à Lorient le 28 mai. Il vient d'être acheté par les chantiers de France à Dunkerque et sera armé à Lorient où il effectuera ses essais officiels.

— L'*Aigle* sera commandé par le capitaine de frégate Pierre Rouyer, fils du regretté amiral mort récemment.

**Témoignage officiel de satisfaction**

Un témoignage officiel de satisfaction, avec inscription au calepin, est accordé à M. Le Gouar, administrateur de première classe de l'Inscription maritime du quartier d'Auray, qui s'est prodigué auprès de la population maritime de sa circonscription, gravement éprouvée par les tempêtes de 1930, et qui a montré à cette occasion, dans l'accomplissement de ses fonctions, un esprit de mesure et d'équité digne d'éloge.

— MM. Heurté, inspecteur de 1<sup>re</sup> classe de la navigation maritime, en service à Douarnenez ; Fourchon, inspecteur de 2<sup>re</sup> classe en service à Lorient ; Benoit, inspecteur de 3<sup>re</sup> classe en service à Vannes, pour la très grande activité et la sûreté du jugement dont ils ont fait preuve dans la constatation et l'évaluation des avaries causées aux bateaux de pêche de leurs circonscriptions respectives par les tempêtes du mois de septembre 1930.

— A M. Cassou, commis principal de première classe de l'Inscription Maritime.

**Un bateau de pêche chavire. Les hommes d'équipage sont sauvés**

**AUDIERNE.** — Le sloop langoustier *Aviateur*, commandé par le patron Kérevac, surpris par la brume, est venu talonner sur une roche à proximité de l'entrée du port ; une voile d'eau s'étant aussitôt déclarée, le bateau a chaviré sur tribord.

Les trois hommes d'équipage et une partie du matériel purent être sauvés. Le patron Kérevac, propriétaire du bateau qui est considéré perdu, est père de six enfants.

**Un scaphandrier breton meurt en plongée, en rade**